

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 20 août 2003

Numéro de la résolution CE03 1830

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal concernant le projet de règlement P-03-093 intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry » (Tennis Canada) et de le joindre aux dossiers 1030689001 et 1031183057 en vue de l'adoption du règlement, avec modification.

Adopté à l'unanimité.

1032829021
40.012

-

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière